

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE**

-ooOoo---

Le mardi 16 décembre 2025, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 10 décembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, SCAILLIEREZ Philippe, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain (jusqu'à la question n°13), PÉDRINI Lélio, COCQ Bertrand, DEBUSNE Emmanuelle, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MACKE Jean-Marie, MANNESSIEZ Danielle, MARINI Laetitia, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BAUV AIS-TASSEZ Sylvie (jusqu'à la question n° 29), BECUWE Pierre, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CLAREBOUT Marie-Paule, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERIQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FLAJOLLET Christophe, FOUCault Gregory, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, HEUGUE Éric, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LEFEBVRE Daniel, LELEU Bertrand, LEVENT Isabelle (à partir de la question n° 3), LOISEAU Ginette, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, CARON David, PREVOST Denis, PRUVOST Jean-Pierre, ROUSSEL Bruno, SAINT-ANDRÉ Stéphane (jusqu'à la question n° 31), SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel (à partir de la question n° 3), VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

BOSSART Steve donne procuration à DUBY Sophie, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DEPAEUW Didier, DELELIS Bernard donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien donne procuration à DUMONT Gérard, IDZIAK Ludovic donne procuration à SOUILLIART Virginie, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DELANNOY Alain donne procuration à LECONTE Maurice, DELECOURT Dominique donne procuration à DUPONT Jean-Michel, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERROYER Lysiane donne procuration à PRUVOST Jean-Pierre, BERROYEZ Béatrice donne procuration à GACQUERRE Olivier, DEBAECKER Olivier donne procuration à DUHAMEL Marie-Claude, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à LEMOINE Jacky, FACON Dorothée donne procuration à LAVERSIN Corinne, FIGENWALD Arnaud donne procuration à LEFEBVRE Nadine, FRAPPE Thierry donne procuration à BOMMART Émilie, FURGEROT Jean-Marc donne procuration à DUCROCQ Alain, LEVEUGLE Emmanuelle donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, PRUD'HOMME Sandrine donne procuration à PAJOT Ludovic, VERDOUCQ Gaëtan donne procuration à SWITALSKI Jacques

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

BRAEM Christel, CARINCOTTE Annie-Claude, CARRE Nicolas, CASTELL Jean-François, CHOQUET Maxime, CLAIRET Dany, COCQ Marcel, DASSONVAL Michel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HANNEBICQ Franck, HERBAUT Emmanuel, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEGRAND Jean-Michel, LOISON Jasmine, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, MASSART Yvon, MERLIN Régine, OPIGEZ Dorothée, PICQUE Arnaud, POHIER Jean-Marie, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tangui, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALTER Frédéric

Monsieur DUPONT Jean-Michel est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
16 décembre 2025

RURALITE, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

**ADOPTION D'UN CAHIER DES CHARGES D'ACCOMPAGNEMENT DES
PORTEURS DE PROJET AGRICOLE DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DE
LA STRATÉGIE FONCIÈRE AGRICOLE DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS-LYS ROMANE**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Développer des circuits courts alimentaires dans le cadre d'une stratégie intégrée de préservation d'une agriculture locale et paysanne.

A l'échelle nationale, les terres agricoles constituent un des enjeux majeurs au regard du dérèglement climatique et du déclin de la population agricole. Longtemps artificialisée au nom de l'étalement urbain, la France a consommé 243 136 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) entre 2011 et 2021. C'est l'équivalent de 95 terrains de football par jour pendant 10 ans.

N'échappant pas à cette tendance, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, a perdu 3% de sa Surface Agricole Utile (SAU) et a artificialisé 900 ha entre 2010 et 2020. En outre, bien que le territoire soit à dominante rurale et agricole (SAU = 37 760 ha soit 60 % du territoire), 62 % de la production est orientée vers les grandes cultures (céréales, oléo protéagineux, betteraves, pommes de terre). Ce qui conduit à un paradoxe pour une terre réputée fertile et en mesure d'être nourricière : 90 % de la production de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, est exportée en filière longue - 90 % de ce que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, consomme est importée en filière longue.

En outre :

- 31 % des agriculteurs ont plus de 50 ans (d'ici à 10 ans, un tiers des exploitants partiront en retraite) ;
- 6 278 ha sont potentiellement transmissibles d'ici 10 ans, soit 17 % de la SAU du territoire ;
- 4 762 ha sont à l'heure actuelle sans repreneurs identifiés, soit 12,6 %.

La déprise agricole, le déclin démographique (en l'occurrence celui de la population agricole) combinés à la « céréalisation » de notre agriculture et aux conséquences du dérèglement climatique, nous conduisent aux enjeux cernés par le Projet de Territoire et le Projet Alimentaire Territorial :

- Favoriser le renouvellement de la génération agricole par la transmission et l'installation de jeunes porteurs de projets agricoles qui ont un projet en lien avec les objectifs du PAT et du Projet de Territoire,
- Promouvoir une alimentation saine, locale pour tous,
- Maintenir un degré de diversification agricole satisfaisant sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay,
- Adapter les productions locales aux conséquences du changement climatique.

Afin de répondre au mieux à ces enjeux, une stratégie foncière agricole est en cours d'élaboration. Plusieurs leviers sont mobilisés, sur le principe d'une stratégie à la fois planificatrice et projetée. Afin de mettre en place des leviers structurants cette stratégie, il est nécessaire, dans un premier temps, de statuer sur les typologies de porteurs de projets que la Communauté d'Agglomération souhaite accompagner. Aussi, au regard des enjeux auxquels est confronté le territoire, il est proposé à la Communauté d'Agglomération d'accompagner les trois cibles ci-dessous :

- Les projets d'installation hors cadre familial portés par des primo-accédants ;
- Les activités agricoles patrimoniales et historiques (cresson, élevage à l'herbe, maraîchage...) ;
- Les activités innovantes basées sur un projet de diversification ou de production agricole à développer (cultures végétales spécialisées, élevage spécialisé) ;
- Les activités respectant les principes de l'agriculture paysanne.

Pour être accompagné à l'installation par la Communauté d'Agglomération, les projets devront répondre à minima à une des conditions suivantes :

- S'installer hors cadre familial et être non-issu du milieu agricole (aujourd'hui, 60 % des personnes qui souhaitent s'installer en agriculture ne sont pas issues du milieu agricole (source : Terre de Liens, *Rapport sur l'état des terres*, 2022));
- Être jeune agriculteur (ce qui ne renvoie pas spécifiquement à l'âge du porteur mais bien à la date du début d'activité), autrement dit, favorisant les primo-accédants ;
- Avoir suivi une formation agricole ou bénéficier d'une validation des acquis et de l'expérience (bac agricole, capacité agricole, VAE ou équivalent dans le cadre d'une reconversion professionnelle) ;
- Souhaiter monter une entreprise agricole permettant sa transmissibilité ;
- Avoir une typologie de cultures nourricières de types maraîchage, arboriculture, élevage / éco pâturage, céréales paysannes etc. qui répondent aux enjeux d'une alimentation saine et locale, à l'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique et à la protection de la nature ;
- Avoir pour ambition de s'insérer dans une unité de transformation locale (atelier transformation laitière, atelier découpe de viande etc.), sur les débouchés locaux (vente directe, casiers fermiers, magasins de producteurs...) pouvant s'inscrire dans la démarche des circuits courts alimentaires ;

Ce cahier des charges permettra la mise en place d'un parcours d'accompagnement :

- Identification de foncier agricole communautaire pour mise à bail et/ou mise à disposition auprès de porteurs de projets répondant aux critères du cahier des charges suite au lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt ;

- Une fois les Aires d'Alimentation de Captage identifiées sur la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, mise en lien des porteurs de projets avec les partenaires PAT de l'installation-transmission et de l'agriculture biologique (Terre de Liens, Initiatives Paysannes, Bio en Hauts-de-France, SAFER) afin de les accompagner au mieux au développement de leur projet ;
- Accompagnement aux débouchés locaux via le système logistique en faveur des circuits courts alimentaires ;
- Au long terme, développement d'aides économiques à destination de ces porteurs.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Écologique » du 08 décembre 2025, il est demandé à l'Assemblée de valider ce cahier des charges, ces critères et ce parcours d'accompagnement tel que présenté ci-dessus. Cette validation permettra d'acter officiellement l'orientation que se donne la Communauté d'Agglomération en matière d'accompagnement de porteurs de projets agricoles et de répondre ainsi aux enjeux agricoles locaux et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

VALIDE le cahier des charges, ces critères et ce parcours d'accompagnement tel que présenté ci-dessus. Cette validation permettra d'acter officiellement l'orientation que se donne la Communauté d'agglomération en matière d'accompagnement de porteurs de projets agricoles et de répondre ainsi aux enjeux agricoles locaux.

AUTORISE le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer les actes correspondants.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **23 DEC. 2025**

Et de la publication le : **23 DEC. 2025**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



LECONTE Maurice